

carrière publique et de l'exemple qu'il a donné aux jeunes Canadiens, en atteignant un rang aussi élevé dans la vie politique du pays après avoir débuté dans un humble village. Les Canadiens et Canadiennes qui ne le connaissent que de réputation ne l'oublieront pas de sitôt. Ses collègues de la Chambre le pleureront et se rappelleront toujours la chaude amitié, la bienveillance et la sincérité de ce bon citoyen, dont l'épithète pourrait être celle d'un illustre président américain :

Life's race well run,
Life's work well done,
Life's crown well won;
Now comes rest.

L'honorable député de Bagot était moins bien connu des membres de l'opposition. Nous le tenions pour un représentant doué d'heureuses et amicales dispositions, qui assistait régulièrement aux séances, et qui montrait de toutes manières avec un jugement sûr qu'il s'intéressait vivement à tous les problèmes du pays, tels qu'ils étaient débattus à la Chambre. Il ne prenait guère part aux délibérations, si ce n'est qu'il les suivait attentivement. Sa profession, celle de notaire, l'une des plus anciennes dans l'exercice de la loi, offre des occasions remarquables d'être en contact intime avec nombre de gens, le notariat inspirant une grande confiance aux citoyens dans le domaine de la loi civile. J'ai appris que notre ancien ami jouissait de la confiance de ceux avec qui il était associé, et, comme l'a dit le premier ministre, ses succès électoraux indiquent jusqu'à quel point il possédait non seulement cette confiance mais l'affection et l'estime de ses concitoyens. Nous regrettons son trépas, parce qu'il était sur le seuil d'une carrière pleine de promesses. En revenant ici aujourd'hui au milieu d'anciens amis et collègues, et en voyant des fauteuils vides pris par de nouveaux représentants, cela nous fait penser qu'en pleine vie nous avons un pied dans le tombeau. Ce fait nous est constamment rappelé par la composition sans cesse changeante du corps parlementaire, et c'est ce dont se rendent compte, je pense, tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui pour offrir un tribut d'hommages à deux de nos collègues partis pour l'immense au delà.

M. ROBERT GARDINER (Acadia) : Au commencement pour ainsi dire de chaque session nous avons malheureusement à regretter la perte de députés de la Chambre qui se sont associés à nos travaux. En déplorant la mort de M. Robb, je suis convaincu que nous approuvons tous les remarques du premier ministre (M. Mackenzie King) et celles du chef de l'opposition (M. Bennett) en rendant hommage à sa mémoire et en exprimant nos sym-

pathies à Mme Robb dans le deuil qui la frappe. Je suis certain que les membres de la Chambre ne doutent nullement que les devoirs du poste occupé par M. Robb et dont l'accomplissement demandait tant d'énergie et de temps ont beaucoup contribué à sa fin.

Quand nous, de l'Ouest, qui ne connaissons pas si bien l'Est, avons appris la maladie de M. Robb nous avons exprimé le vœu qu'il survive, mais notre espoir a été déçu et les habitants de sa région, comme les membres de la Chambre regrettent sa mort. Pendant que M. Robb était ministre des Finances, il a consacré son temps et ses forces aux devoirs de sa charge et nous croyons qu'il les a bien remplis. Le Canada pleure la perte d'un excellent administrateur et les membres de la Chambre regrettent celle d'un excellent ami.

Quant à ce qui touche feu M. Morin, comme le disait le chef de l'opposition, les membres de la gauche ne le connaissent pas aussi bien, mais nous nous souvenons qu'il était heureusement doué et qu'il avait su s'acquiescer le respect de l'estime de tous.

Les membres de l'extrême gauche désirent s'unir pour exprimer leurs regrets aux parents des deux députés défunts.

Sur la proposition de M. Mackenzie King, la Chambre s'ajourne, à 4 h. 37, jusqu'au lundi 24 février.

Lundi 24 février 1930.

La séance est ouverte à trois heures.

DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS

(Pour la nomenclature des rapports de départements et autres documents, consulter les *Procès-verbaux* (n° 2) du 24 février 1930).

LEGISLATION SUR LE DIVORCE

A l'appel de l'ordre du jour :

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord) : Monsieur l'Orateur, vu la déclaration du premier ministre au cours de la dernière session que le Gouvernement songeait à soumettre une loi à l'effet de débarrasser le Parlement de la tâche de juger les demandes de divorce...

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) : Mon honorable ami sera prévenu en temps utile.

ECHANTILLONNAGE ET INSPECTION DU GRAIN

A l'appel de l'ordre du jour :

M. JOHN EVANS (Rosetown) : Je tiens à signaler au ministre du Commerce (M. Malcolm) que certains meuniers se sont arro-